

Les tarifs de l'ALSH de Kergall

Sans raison apparente valable, le personnel peut **facturer 2€** par jour pour dossier incomplet.

Forfait pour départ après la fermeture de 18h30 : 5€

Pour les enfants inscrits mais absents, sans justificatif : la prestation prévue sera facturée.

Les mercredis

Quotient familial	Repas + Après-midi		Après-midi sans repas (relève de l'exceptionnel)		Forfait garderie après 17h30	
	Occasionnel	régulier	Occasionnel	régulier	Occasionnel	régulier
QF ≤ 512	4,50 €	4,50 €	2,50 €	2,50 €	0,50 €	0,25 €
513 à 841	6,50 €	5,50 €	4,50 €	3,50 €	0,60 €	0,30 €
842 à 1137	7,00 €	6,00 €	5,00 €	4,00 €	0,70 €	0,35 €
1138 à 1300	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €	0,80 €	0,40 €
≥ à 1301	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	1 €	0,50 €

Un régulier : un enfant qui vient minimum la moitié de la période.

Coût du repas pour l'ALSH 3,15 €/enfant.

Les vacances scolaires

Quotient familial	½ journée	½ journée + repas	Journée + repas	Forfait garderie : avant 8h30 et après 17h30
QF ≤ 512	2,80 €	4,50 €	6 €	0.25 €
513 à 841	4 €	6,50 €	9 €	0.30 €
842 à 1137	5 €	7 €	12 €	0.35 €
1138 à 1300	6 €	8 €	14 €	0.40 €
≥ à 1301	8 €	10 €	16 €	0.50 €

Pendant les vacances,

- 10 % pour les enfants venant sur 4 jours différents dans la semaine.
- 15 % pour les enfants venant toute la semaine en journée ou ½ journée.

Les camps

Quotient familial	Séjours de vacances (+ de 5 jours)	Séjours accessoires (5 jours ou moins)			
	Grands Camps HORS BRETAGNE	Bretagne Tarif journée		A Plestin Tarif journée	
		CAF	MSA	CAF	MSA
QF ≤ 512	23 €	10 €	19 €	9 €	13 €
513 à 841	25 €	16 €	20,5 €	13 €	16 €
842 à 1137	27 €	22,5 €		17 €	
1138 à 1300	30 €	25,40 €		18 €	
≥ à 1301	35 €	32 €		20 €	

Rappel :

Les factures sont éditées à chaque fin de période.

Pour l'accueil périscolaire, les factures sont préparées à chaque vacances pour la période précédente.

Pour l'ALSH, l'espace jeunes et les camps, le SEJ édite les factures après chaque période de mercredis, de vacances ou après un séjour.

Pour les cartes yaouanks, le règlement se fait directement au PIJ.

Moyen de paiement :

Vous recevez une facture blanche, le paiement se fait par chèque ou espèce directement au trésor public.

Si vous recevez une facture jaune, c'est que vous avez déclaré au SEJ vouloir payer par :

- Chèque vacances
- Ou CESU

Vous devez alors régler directement au service enfance jeunesse en mairie

Pour l'accueil périscolaire, vous pouvez demander le règlement par virement.